



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service agriculture et forêt
Mission défrichement
Christine KFOURN
04 94 46 81 88
christine.kfourn@var.gouv.fr

Toulon, le **29 DEC. 2022**

Le directeur départemental des
territoires et de la mer

à

Monsieur le président
de la Communauté de communes
Provence Verdon

Objet : Saisine - CPS/BARJOLS
Référence : CPS-22.310/211
Pièce jointe : Un dossier numérique

En application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la communauté de communes Provence Verdon, le dossier sur le projet d'une création d'un parc photovoltaïque soumis à autorisation de défrichement, situé sur le territoire communal de BARJOLS (lieu-dit : LES QUATRES FERMES).

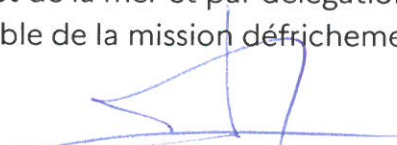
Le dossier ci-joint (clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement,
- l'étude d'impact,
- l'étude des incidences NATURA 2000.

Selon l'article R.122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis du président de la communauté de communes Provence Verdon interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observation émise dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier de mise à disposition du public et transmis au maître d'ouvrage.

pour le directeur départemental des
territoires et de la mer et par délégation,
Le responsable de la mission défrichement,



Willy MARTIN